

Candidats concernés

Sont concernés tous les candidats dits libres, et les candidats scolarisés qui bénéficient, à leur demande, d'un aménagement de l'examen (handicap reconnu, sportif de haut niveau...).

Format de l'épreuve

L'épreuve consiste à faire une prestation dans deux activités choisies, le même jour ou sur deux jours. Chaque activité est notée sur 20. La note finale est la moyenne des deux notes.

Binômes d'activités

Lors de son inscription, le candidat choisit deux activités parmi une liste d'activités nationales et académiques (pour la session 2023, l'académie de Grenoble ne propose pas d'activité académique).

Référentiels et documents d'aide selon le diplôme passé et l'activité

Texte de référence	Activité	Descriptif sommaire du format de l'épreuve	Documents d'aide
Circulaire du 29-12-2020 BOEN n°4 du 28 janvier 2021, annexe 2 (EPO)	Demi-fond	Réalisation d'un 800m chronométré par un enseignant à la seconde. Les candidats s'échauffent et réalisent leur course en peloton sans montre ni chronomètre mais un temps de passage est donné par le jury à 400m. Sont évalués : la performance et la gestion de l'effort (sur 8 pts), la technique (sur 6 pts), la préparation (sur 3 pts) et l'estimation de sa performance (sur 3 pts).	Les référentiels et les « Descriptifs & Aide » sont téléchargeables dans la partie « Documents ».
	Danse	Le candidat se prépare et présente une chorégraphie individuelle d'une durée de 1'30 à 2' sur un espace scénique. Sont évalués : la prestation animée d'une intention dans la perspective d'être jugé et/ou apprécié (sur 7 pts), l'utilisation de techniques de plus en plus complexes (sur 5 pts), la composition et l'organisation dans le temps et l'espace (sur 5 pts), la préparation et l'engagement (sur 3 pts).	
	Tennis de table	Le candidat s'échauffe et dispute au moins deux matchs (2 sets de 11 pts), arbitrés par un autre joueur, contre des adversaires de niveau proche dans des poules homogènes. Pour chaque rencontre, un temps d'analyse est prévu entre les sets pour permettre aux élèves d'ajuster leur stratégie au contexte d'opposition. Sont évalués : la réalisation de choix tactiques et stratégiques pour faire basculer le rapport de force en sa faveur (sur 7 pts), la mobilisation de techniques d'attaques efficaces (sur 5 pts), le respect et faire respecter les règles (sur 5 pts), la préparation (sur 3pts).	

Foire au questions

Est-ce que je peux modifier mon choix ?

Le candidat est responsable du choix qu'il fait à l'inscription. À la clôture des inscriptions une confirmation d'inscription est retournée au candidat. Il est nécessaire d'y vérifier son identité (orthographe, date de naissance, sexe) ainsi que le binôme choisi d'activités. En cas d'erreur il faut immédiatement contacter le secrétariat de sa structure de formation ou les services de la DEC.

Je me prépare comment ?

Le « Référentiel » de l'épreuve et le « Descriptif & Aide » permettent au candidat de savoir ce qui est attendu et de connaître les barèmes. Selon sa structure de formation il peut bénéficier de cours d'EPS, à défaut il se prépare de façon autonome. Quelle que soit la façon de se préparer, pratiquer régulièrement est souhaitable. **Se référer aux vidéos de présentation des épreuves.**

Comment suis-je informé de la date et du lieu de l'épreuve ?

Le candidat reçoit une convocation environ 3 semaines avant l'épreuve. Celle-ci précise la(les) date(s), le(s) lieu(x) et les horaires des épreuves. Il est nécessaire de la lire rigoureusement.

Quelles pièces dois-je présenter avant chaque épreuve ?

Le candidat présente sa convocation et une pièce d'identité en cours de validité qui est soit sa carte nationale d'identité, soit son passeport (permis de conduire, carte de bus, carte vitale ou autres ne sont pas recevables).

Quel matériel dois-je apporter ?

Le matériel nécessaire est précisé sur la convocation. Sans une tenue adaptée, l'accès à l'épreuve peut être refusé du fait du règlement intérieur ou pour la sécurité du candidat.

Un transport est-il organisé ?

Non. Le candidat s'organise pour se rendre sur les sites des épreuves et y être au moins 20 minutes avant son heure de convocation.

Je suis inapte pour le jour de l'épreuve, dois-je quand même me rendre à l'épreuve ?

Non. Le candidat inapte doit transmettre son certificat médical à la DEC dans les 48h suivant sa prescription par le médecin. Il est dispensé d'épreuve sous réserve de la réception et du contrôle du certificat médical. Si le certificat médical n'est pas envoyé ou l'est hors délai, ou qu'il n'est pas conforme, le candidat est porté absent. Un faux certificat médical expose le candidat à des sanctions.

Je me blesse pendant l'épreuve, que se passe-t-il ?

Le candidat qui se blesse pendant l'épreuve en informe immédiatement un membre du jury. Il lui est donné un mémo de ce qu'il faut faire et un certificat médical type à retourner à la DEC dans les 48h suivant l'épreuve. Le jury est souverain pour proposer ou non une note. Si la blessure arrive lors de la 1^{ère} épreuve, le candidat est porté absent à la 2^{ème} en l'attente de la réception de son certificat médical.

Je suis absent le jour de l'épreuve, que se passe-t-il ?

En cas d'absence le candidat est porté absent. Cela a pour conséquence de l'empêcher d'obtenir son diplôme professionnel. En cas d'inaptitude il doit transmettre à la DEC dans les 48h un certificat médical qui ne peut être rétroactif.

La (ou les) personne(s) qui m'accompagne peut (peuvent)-elle(s) assister à l'épreuve ?

Les accompagnants ne sont pas autorisés à pénétrer sur le site de l'épreuve, à filmer l'épreuve ou à communiquer avec le candidat pendant son épreuve.

Qui dois-je contacter à la DEC ?

Baccalauréat Professionnel Celia.Wiering@ac-grenoble.fr 04 76 74 72 53

